



## **23 février 2018 - Communiqué de l'AFIS sur la décision de la CFPI - février 2018 : Révision des salaires des fonctionnaires internationaux de catégories professionnel (P) et supérieure (D)**

Lors de sa 84<sup>ème</sup> session, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a décidé d'appliquer les résultats de l'enquête sur le coût de la vie menée durant l'automne 2016 puis, lors de sa 85<sup>ème</sup> session, de procéder à des ajustements.

Ainsi les fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure de l'UIT et de l'OMS ont vu leur salaire net baisser d'environ 3,6 % à partir du mois de février 2018. Cette diminution devrait atteindre 5,2 % à partir du mois de juin 2018 par rapport au salaire net du mois de janvier 2018. Les autres institutions spécialisées de Genève (BIT, OMM, OMPI) pourraient l'appliquer à partir du mois de mars 2018.

Rappelons que l'AFIS avait pris position en juin 2017 pour soutenir l'action de la [FICSA](#) (Federation of International Civil Servants' Association) au sujet de la réduction des salaires des fonctionnaires internationaux de catégories 'P' et 'D', envisagée par la Commission CFPI.

Dans ce [communiqué de l'AFIS de juin 2017](#) nous avons apporté notre soutien à la FICSA et souhaité qu'un accord sur une réduction des salaires soit négocié. Une réduction de l'ordre de 2 à 3 % avait été envisagée.

Nous apprenons - par le message du Conseil de Coordination du personnel de l'ONU - (voir ci-dessous), que la proposition de réduction a été remise en cause par la Commission CFPI, qui envisage désormais une réduction plus importante, de **5.1% ou 5.2% au total !**

Les arguments nous manquent pour comprendre cette modification de position de la Commission CFPI concernant la réduction salariale prévue en 2018. Néanmoins, si nous reprenons le message du Conseil de Coordination, il semble que cette nouvelle position n'ait pas été négociée et donc qu'elle soit contraire à la décision prise précédemment.

Comme nous le savons, cette baisse de salaire est le résultat de recommandations basées sur une enquête sur le coût de la vie menée par la CFPI de l'[ONU](#) (New York) qui présente de sérieuses lacunes méthodologiques et a été mise en doute par manque de preuves.

Nous devons souligner et surtout regretter que cela touche directement la Genève Internationale au travers de l'ONUG. Rappelons que les fonctionnaires internationaux de catégories P et D ne sont pas plus favorisés que d'autres catégories d'employés (pas de treizième mois ou autre bonus, accès limité à une assurance chômage), et que - par ailleurs - l'impôt sur le revenu propre est prélevé à la source, les fonctionnaires ne touchant qu'un salaire net.

Plus grave : est-ce un premier pas vers des mesures plus restrictives touchant l'ONUG ? Nous pouvons le craindre sérieusement !

Dans ce contexte, l'AFIS réitère son soutien aux différentes représentations du personnel onusien œuvrant pour un nouvel arbitrage négocié avec la CFPI afin d'atténuer ce nouveau problème et ramener la réduction de salaire à la valeur précédemment négociée.

***Le Comité de l'[AFIS](#)***



**Références :**

**Communiqué du 12 juin 2017 du Comité de l'AFIS**, concernant la réduction de salaire de l'ensemble des fonctionnaires internationaux des Organisations Internationales ONU de Genève.

La Commission **ICSC** (International Civil Service Commission) de l'**ONU** ou en français **CFPI** – (Commission de la Fonction Publique Internationale)

-----  
**Février 2018 : Message de la part du Conseil de Coordination du personnel d'ONUG**

L'année dernière, avec votre soutien, nous avons lutté contre la décision de la CFPI de couper les salaires des fonctionnaires des catégories P et D de 7,7%. La CFPI avait approuvé une mesure d'atténuation de 3% et décidé de reporter l'introduction des coupes de sorte à intégrer l'augmentation de salaire des fonctionnaires de la fonction publique américaine qui fut de 2,4% en janvier. Avec cette augmentation inférieure à ce qui était prévu, les coupes finales auraient dues être entre 2 et 3 % et nous étions prêts à les contester légalement. Il a aussi été décidé de revoir le système d'ajustement afin de prendre en compte nos préoccupations.

Nous avons été récemment informés que la CFPI a décidé d'introduire des coupes d'environ **5,1%**, sans pour autant que la Commission confirme le pourcentage exact.

Ces coupes seront de **3,5% en février et le reste sera introduit en juin**.

La décision de la CFPI est en violation de l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis les organisations et le personnel en juillet et de ses propres règles qui interdisent des coupes mensuelles au-delà de 3%.

Cette décision de la CFPI est inattendue et sans précédent. Nous avons soulevé cette question avec le Secrétaire général que nous avons rencontré mardi à New York.

Nous organisons une réunion d'urgence prévue pour le lundi à 13 heures à la salle XVIII.

Votre présence en grand nombre est importante afin de décider des mesures à adopter, y compris toute action collective à prévoir.

Les attaques continues contre les conditions de travail des fonctionnaires de l'ONU (des coupes de **13,2% sont prévues à Bangkok**) ne sont plus acceptables et les manipulations qu'opère la CFPI de manière répétée jettent le discrédit sur le système tout entier.

Nous ne pouvons pas permettre à la CFPI de revenir sur son engagement. La CFPI doit honorer son engagement. Notre réaction doit être à la hauteur de la gravité de cette décision. Nous devons restés unis et dire haut et fort : non aux coupes salariales.